

REGLEMENT 2017

ETANG DE PONT SAMOUEL EN SILFIAC

Droit de pêche

La pêche sera autorisée à l'étang de Pont - Samouel dans le respect de la réglementation de la pêche fluviale dans les eaux de 2ème catégorie.

Cartes

Les cartes journalières seront délivrées « BAR CREPERIE PONT SAMOUEL » et au café « CHEZ VERO » au bourg de SILFIAC, et à la Mairie de SILFIAC.

Les cartes annuelles ne seront en vente qu'à la Mairie de SILFIAC

NUL NE SERA AUTORISE A PECHER SANS ETRE PORTEUR D'UNE CARTE JOURNALIERE OU ANNUELLE ET D'UN PERMIS DE PÊCHE.

L'absence de carte constitue une infraction.

Infraction

Tout membre de la commission pêche de la commune pourra contrôler les pêcheurs. Toute infraction dûment constatée donnera lieu à une amende.

TOUT PECHEUR DEVRA ETRE EN POSSESSION D'UNE CARTE DE PECHE

Ouverture générale

SAMEDI 01 AVRIL 2017

A compter de cette date, la pêche sera ouverte tous les jours jusqu'au **31 décembre 2017**

Elle sera autorisée de 8 heures à 20 heures jusqu'au **30 avril**, avec une ligne à ver. Tout autre appât et leurre sont interdits ainsi que le lancer tel qu'il est défini dans le texte de loi réglementant la pêche. Durant cette période, il est interdit d'amorcer.

A partir du **1er mai** jusqu'à la fermeture le **31 décembre 2017**, la pêche sera ouverte de 7 heures à 20 heures avec tolérance de deux lignes. Toutefois, elle reste réglementée suivant le décret de la loi du 23 décembre 1985.

La pêche à la truite sera fermée le **18 septembre 2017** et restera ouverte pour le carnassier et le poisson blanc jusqu'au **31 décembre 2017**.

Pêche avec bouée interdite (Float tube).

Prière de laisser propre les abords de l'étang (fil de pêche, déchets divers...)

LES DISPOSITIONS SUIVANTES ONT ETE PRISES

Prix des cartes journalières : 5 Euros

Carte annuelle Commune : 26 Euros

Carte annuelle Commune jusqu'à 12 ans inclus : 16 Euros

Carte annuelle Hors Commune : 62 Euros

Taille minimale : 20 cm

Prises limitée à 6 truites - poisson blanc illimité

Sanctions : + de 6 truites : 15€ par truite supplémentaire

Autres infractions : * 31€ en période d'ouverture,

* 61€ en temps prohibé

Défaut de carte au moment du contrôle : 31€

Une seule carte est autorisée par personne et par jour.

Gratuité pour les enfants de - de 6 ans (accompagnés d'un adulte ayant pris une carte)